



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 171

Avis public est présentement donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 10 mai 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 171 sur les modalités de publication des avis publics.

Le règlement peut être consulté en communiquant avec le bureau municipal au 819-587-3400 poste 221, du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Ferme-Neuve, ce 12^e jour du mois de mai 2021.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 12^e jour du mois de mai 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 12^e jour du mois de mai 2021.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière